

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** - (1997)

**Heft:** 94

**Artikel:** La Poste et Swiss Télécom vont affronter la concurrence

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-847781>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

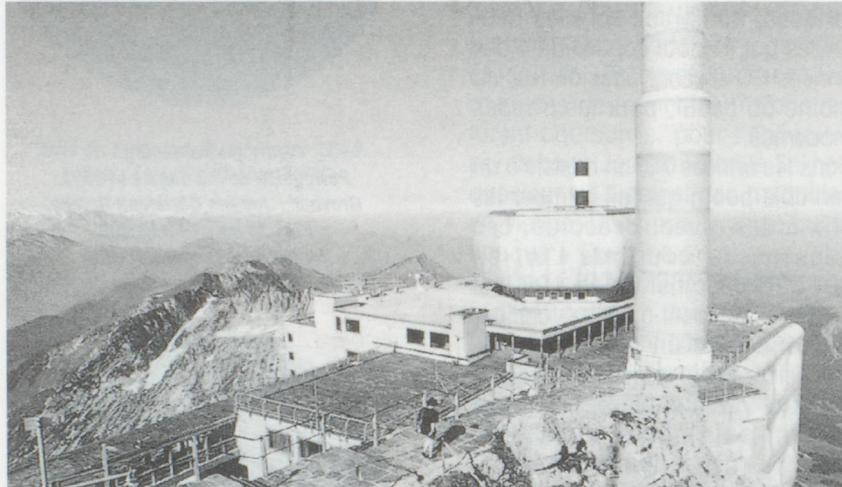
#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La Poste et Swiss Télécom vont affronter la concurrence



Station émettrice au Säntis

L'Union européenne libérera le marché des télécommunications à partir de 1998, tout comme elle le fera pour les liaisons aériennes à partir du printemps prochain. Les entreprises de télécommunication étrangères et nationales pourront donc offrir leurs services aux usagers. En Suisse, l'actuelle loi sur les télécommunications a libéralisé le marché des terminaux (appareils téléphoniques). Aujourd'hui, pourtant, de nouvelles mesures de libéralisation sont nécessaires si l'on veut tirer profit du potentiel de croissance du secteur des télécommunications et maintenir l'attrait de la place économique suisse.

La réforme des PTT consacre la séparation du « géant jaune » en deux entreprises distinctes : Swiss Télécom SA dont la Confédération conservera la majorité du capital et La Poste, qui prend la forme d'un établissement de droit public.

Pour que les Télécom PTT puissent faire face à l'ouverture des marchés décidée par l'Union européenne, il fallait une réforme fondamentale du géant jaune. Télécom PTT, numéro huit mondial avec plus de 10 milliards de francs suisses de chiffre d'affaires annuel, se doit de ne pas rater l'occasion. Pour conserver toutes ses chances, elle deviendra une société anonyme, cotée en bourse. La Confédération conservera tout de même 51% des actions.

Une modification de statut qui ne doit pas entraîner de bouleversement dans la vie des consommateurs, puisque tous les Suisses continueront à bénéficier d'un service de base en matière de télécommunications, englobant notamment le téléphone, le fax et les transmissions de données.

## Des avantages pour tous

Des concessions régionales pourront être attribuées, à conditions que les entreprises respectent les conditions de travail en vigueur dans la branche. La concurrence pourra ainsi pleinement jouer dans quelques années. Toujours pour permettre à la concurrence de s'établir, le projet de loi prévoit que les prestataires de services de télécommunications assureront la portabilité des numéros et

garantisseront le libre choix du fournisseur de liaisons nationales et internationales. La portabilité du numéro signifie qu'un abonné conservera sur une longue durée le même numéro de téléphone. Seule la portabilité des numéros rend l'usager effectivement libre et permet de faire jouer la concurrence. Sinon, on imagine les complications engendrées en cas de changement de prestataire de services...

L'ouverture des réseaux à la concurrence permettra d'utiliser efficacement l'infrastructure des télécommunications. Comme l'essor de la télématique coûte de plus en plus cher aux entreprises en termes de prestations de télécommunications, c'est l'économie toute entière qui profitera d'une offre plus avantageuse. Non seulement les entreprises, mais aussi les particuliers verront leur facture diminuer, pour des services mieux adaptés à leurs attentes.

Le sort de la Poste sera tout différent. Le Conseil national juge que la libéralisation de la Poste doit se faire progressivement. Elle restera donc une entreprise de la Confédération, mais le monopole dont elle jouit sera quelque peu assoupli. La Poste conservera le droit exclusif de transporter les lettres et paquets jusqu'à 2 kg. Là encore, le souci est de conserver un service de base égal pour tous.

(D'après une documentation de la SDES)

